



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Commission de circulation de l'Etat

cce/rc/avis/16/1273

COMMUNIQUE
Recu le
31 DEC. 2018


Ministère de l'Intérieur
Entrée: 18 OCT. 2018
828x60200

26

Avis de la Commission de circulation de l'Etat
au sujet du règlement de circulation du 5 octobre 2016 du Conseil communal de Clervaux (réf. 5),
abrogeant le règlement modifié du 21 mai 1986.

Transmis à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures avec avis
d'approbation.

Luxembourg, le 17 octobre 2018
Pour la Commission de circulation de l'Etat


Nadine DI LETIZIA
Secrétaire




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département des transports

Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur avec l'information que j'approuve le règlement de
circulation du 10 octobre du Conseil communal de Clervaux, réf. 5.

N° 322/18/ER
Vu et approuvé
Luxembourg, le 21 DEC. 2018
Pour le Ministre de l'Intérieur


p.s.d.

Luxembourg, le 18 octobre 2018
Pour le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures


Claude PAQUET
Inspecteur